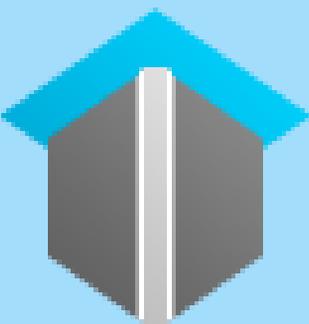




PROJET
D'ÉTABLISSEMENT

2020 - 2025

F.J.T. LE PHARE



Un projet collectif pour affirmer nos particularités et nous positionner sur le territoire

Le Phare porte son histoire et regarde vers l'avenir, le projet associatif rédigé par les administrateurs en 2019 nous appelle à l'ambition et trace notre route.

Ce projet d'établissement a été établi pour une durée de cinq ans, grâce à la participation du Dispositif Local d'Accompagnement du Puy-de-Dôme, et après consultation du Conseil d'Administration. Il se veut l'outil de communication qui présente et met en valeur notre Foyer de Jeunes Travailleurs et ses particularités.

Le Phare c'est "humain", du public que nous accueillons aux professionnels qui s'investissent au quotidien.

Le Phare c'est matériel, du bâti et des équipements collectifs.

Le Phare c'est une façon de faire, reconnue et singulière.

Ce projet d'établissement est l'aboutissement d'une véritable dynamique en interne. Chacun s'est prêté au jeu et s'est engagé dans la démarche pour mettre en lumière nos actions et notre organisation. C'est l'outil de référence qui donne un sens à la mission de chaque employé dans sa vision projective.

Notre travail est fort de sens, nous le faisons au quotidien pour et avec les jeunes. C'est ce qui nous anime et nous fait évoluer.

Françoise REMUZON
Directrice

Sommaire

I

Notre Foyer

Histoire	1
Ambition associative	2-3
Carte d'identité	4
Missions	5
Cadre d'intervention	6
Projet éducatif	7

II

Notre action

Public accueilli	8
Jeunes	9
Hébergement	10
Restauration	11
Accompagnement	12
Animation	13-14

III

Notre organisation

Accessibilité	15
Site principal	16-17
Le Quai	18
Équipe	19
Démarche qualité	20
Bienveillance	21
Dynamique partenariale	22-23

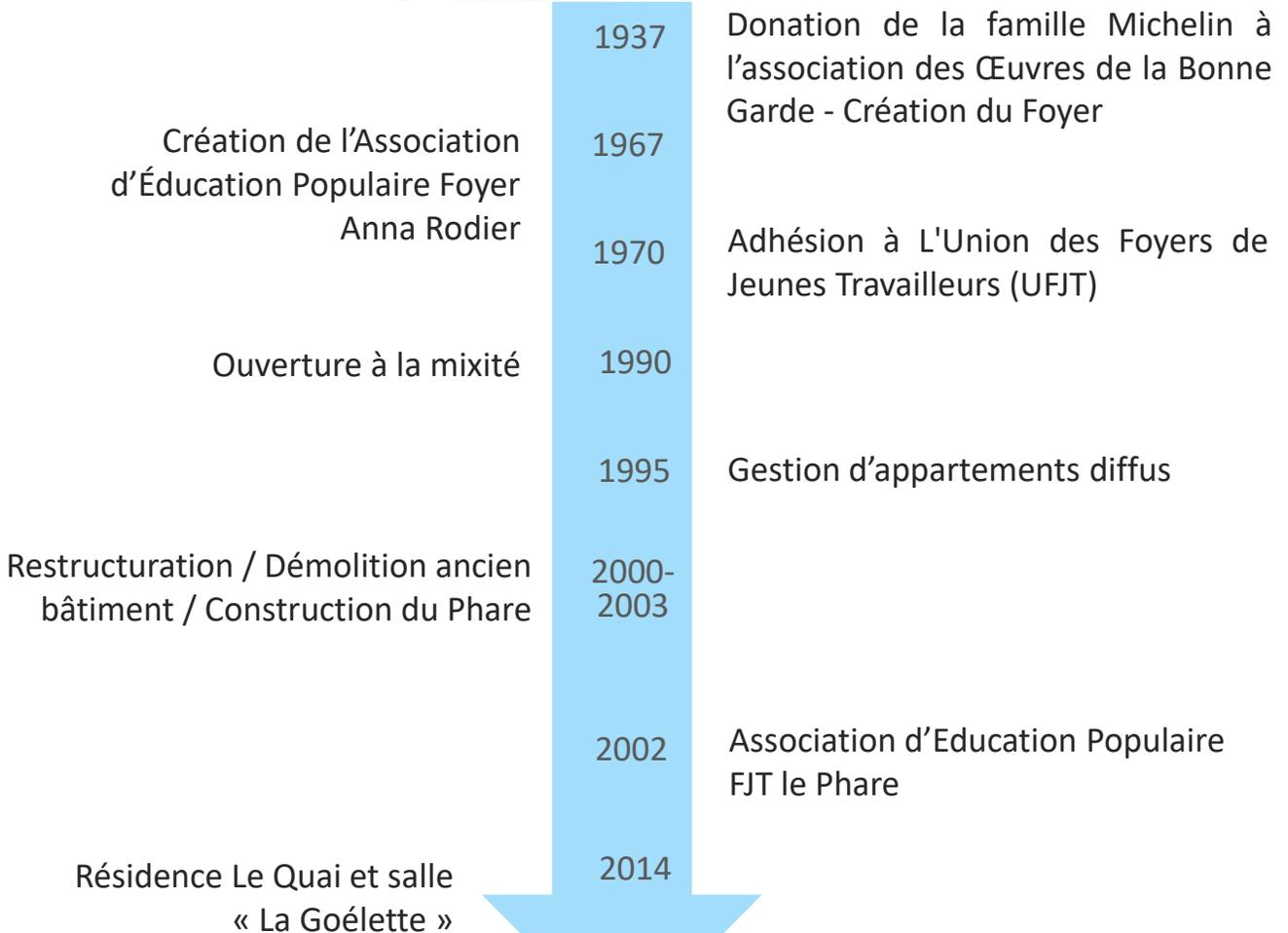
IV

Notre évolution

Perspectives	24
--------------	----

NOTRE FOYER





« Le FJT Le Phare, c'est maintenant une structure moderne, largement ouverte sur la cité et adaptée aux attentes des résidents, tant en matière de logement social que d'accompagnement socio-éducatif qui est proposée, tout en étant totalement cohérente avec la volonté des fondateurs, il y a huit décennies. »

J. COUDRAY – Président



Ambition associative

*Des valeurs de solidarité, de partage
et de respect*

L'Association est adhérente à l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) et partage les valeurs émanant de ce réseau, un engagement pour une jeunesse émancipée.

Ainsi, « L'objectif recherché est de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur propre développement (...). Nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole. »

Appuyé sur ces valeurs, l'accompagnement des jeunes a pour finalité de rendre accessible à chacun les outils d'autonomie, du devenir responsable et du vivre ensemble. Le Phare s'engage à proposer des services et des activités ouvertes à tous les publics en respectant les principes d'égalité d'accès et de traitement.





Nos valeurs sont transcrites dans le projet associatif qui dessine le cadre d'action au travers de ces ambitions

AMBITION 1

*ANTICIPER LES ADAPTATIONS ET NOUVEAUX SERVICES
DANS LE CADRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*

AMBITION 2

*RENFORCER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE & CONSOLIDER
LE POSITIONNEMENT DE RELAIS INCONTOURNABLE*

AMBITION 3

*PROMOUVOIR LES COMPÉTENCES ET LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE D'EMPLOYEUR*

Ainsi, LE PHARE reflète ...

LIEN SOCIAL

EQUALITÉ

PROXIMITÉ

HUMANITÉ

AUTONOMIE

RESPONSABILISATION

ECHANGE

Au travers de notre action collective, **l'éthique associative** est valorisée et notre place **dans l'économie sociale et solidaire est confortée**. Notre évolution et professionnalisation renforcent les valeurs fondatrices d'humanisme, de respect, de solidarité, d'égalité, d'adaptabilité, d'ouverture et d'écoute, qui sont retranscrites dans nos pratiques professionnelles, faisant le lien entre les Administrateurs et notre équipe. Elles donnent du sens aux accompagnements proposés aux résidents.



Le FJT Le Phare est considéré comme un Etablissement Social et à ce titre a des droits et des obligations.

En effet, selon l'Article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

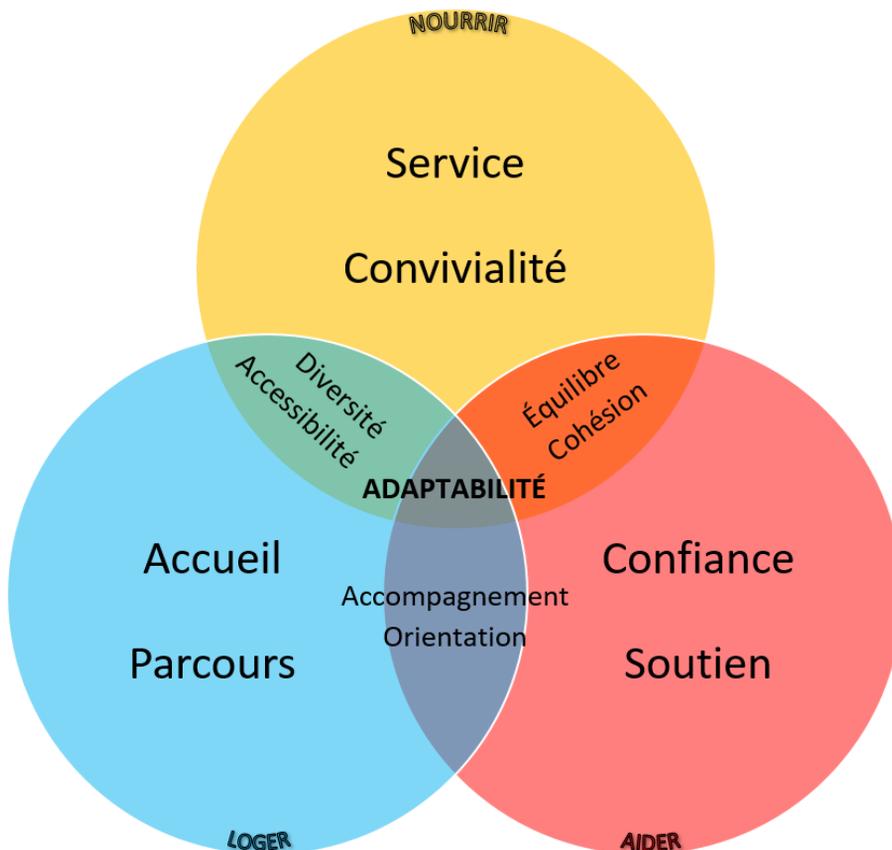
« I. Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre, énumérés ci-après : ...

[...] 10° Les foyers de jeunes travailleurs qui relèvent des dispositions des articles L.351-2 et L.353-2 du Code de la construction et de l'habitation. »

Raison sociale	Association d'Education Populaire Foyer de Jeunes Travailleurs LE PHARE
Statut	Association Loi 1901
Adresse	7 avenue de l'Union Soviétique – 63000 Clermont-Fd
Représentant légal	Monsieur Jacques COUDRAY
Téléphone	04 73 92 46 40
Site Internet	www.fjtlephare.fr
Directrice	Madame Françoise REMUZON
N° SIRET	779 206 010 00026
N° FINESS	630784981
N° APE	5590 Z
N° ARRETE	RAA82-2016-03-31-004 Arrêté de renouvellement de l'agrément de l'association LE PHARE pour ses activités d'ingénierie sociale, financière et technique d'intermédiation locative et gestion locative sociale
Date d'ouverture	2002
Capacité d'accueil en lits	118 lits
Effectif	12 personnes – 9,5 ETP
Chiffre d'affaires	700 à 800K€
Evaluation interne	2016
Evaluation externe	2017



L'Article 1 de nos statuts précise : « Cette association a pour but de loger et d'aider dans leur insertion sociale et professionnelle les jeunes travailleurs et de nourrir les personnes qui adhèrent à l'association. »



Ce diagramme de Venn est l'expression de la vision des salariés sur les services qu'ils rendent aux résidents et leurs complémentarités.

L'Article D. 312-153-2. du C.A.S.F. définit que :

« Les foyers de jeunes travailleurs établissent et mettent en œuvre avec une équipe dédiée un projet socio-éducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes qu'ils logent. Dans ce cadre, ils assurent :

- 1° Des actions d'accueil, d'information et d'orientation en matière de logement ;
- 2° Des actions dans les domaines de l'emploi, de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès aux droits et à la culture, de la santé, de la formation et de la mobilité, du sport et des loisirs ;
- 3° Une restauration sur place ou à proximité, quand le logement proposé ou les locaux affectés à la vie collective ne permettent pas la préparation des repas ; toutefois, cette restauration peut être assurée par des organismes extérieurs dans le cadre de conventions conclues avec le gestionnaire du foyer. »



Cadre d'intervention

*Un foyer répondant aux besoins
des jeunes du territoire*

Pour réaliser sa mission, l'association est soutenue financièrement par :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DÔME

Convention pluriannuelle d'objectifs et de financements. Soutien à la fonction d'hébergement, à la fonction socioéducative et à la socialisation par l'habitat. Calculée sur la masse salariale socioéducative. Versé depuis 1975.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Convention triennale - Avenants annuels. Part fixe et part variable annuelle. Calculée sur la masse salariale socioéducative. Versé depuis 1987.



FONDS DE COOPÉRATION POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

Aide à la rémunération d'animateurs du secteur associatif. Versée depuis 1973.



AIDE À LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

Aide liée au statut de Résidence Sociale, versée par le Ministère du logement via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Versée depuis 2002.



Association
d'Éducation
Populaire

Ordonnance
du 9 août
1944

Foyer de Jeunes
Travailleurs

Circulaire
1971 Loi
Sociale 1975

Dénomination
FJT dès 1970

Résidence sociale

Circulaire de
1996

Statut obtenu
en 1998

Agrément
d'Ingénierie
sociale, financière
et technique

Loi du 2
janvier 2002
rénovant
l'action
sociale

Obtenu en
2011
Renouvelé en
2016
(pour 5 ans)

Agrément
d'Intermédiation
locative et gestion
locative sociale

Loi du 2
janvier 2002
rénovant
l'action
sociale

Obtenu en
2011
Renouvelé en
2016
(pour 5 ans)



Au-delà de la fonction habitat, notre projet socio-éducatif est soumis à certains principes et conditions relevant de nos soutiens financiers :

- La mise en place d'actions relatives à l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes ;
- L'accompagnement des jeunes en matière de mobilité et d'accès à un logement autonome ;
- L'accompagnement des jeunes dans le cadre de leurs projets d'insertion sociale et professionnelle ;
- Une ouverture à tous, permettant le brassage de populations d'origines diverses ;
- Une inscription dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat favorisant l'accès au logement autonome ;
- Un accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes ;
- Une valorisation des potentiels des jeunes et les ressources de l'environnement ;
- Une proposition aux jeunes d'un accompagnement à la fois collectif mais aussi individualisé.

PROJET ÉDUCATIF 2011

« Afin de privilégier l'utilité collective et sociale à la finalité de profit

Du consommateur à l'acteur :

- ✓ Donner à chaque personne les outils lui permettant de devenir acteur de sa propre vie et de tendre vers l'autonomie et la socialisation.
- ✓ Initier les pratiques sociales, éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et travaillent à l'émancipation des individus.

De la relation entre les individus :

- ✓ Organiser l'accès et l'échange des savoir-faire, des savoir-être et des cultures, en veillant à la convivialité.
- ✓ Mettre en avant la solidarité, le respect, l'initiative et la responsabilité de chacun.
- ✓ Lutter contre l'individualisme et l'isolement par l'action collective, pilier de l'épanouissement personnel.

De la citoyenneté :

- ✓ S'appuyer sur les mixités sociales et culturelles, richesses et remparts contre toutes les discriminations.
- ✓ Développer le civisme, la citoyenneté et l'engagement par l'ouverture sur l'extérieur et l'action sur son territoire de vie.
- ✓ Promouvoir la démocratie par la recherche du consensus, la médiation et la gestion participative



« Le Phare, pour moi,
c'est un repère »
Michaël (Résident)

NOTRE ACTION





Pour répondre à nos missions, le Phare s'engage à accueillir « *prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle, jeunes en formation (apprentissage – formation en alternance – formation d'insertion), jeunes en situation de décohabitation, ou en difficultés de mobilité, en couple ou isolés, étudiants en ruptures sociales ou familiales, âgés de 16 à 25 ans, mais aussi des jeunes âgés de 25 à 30 ans.*

Nous sommes attentifs à ne pas dépasser certains seuils d'alerte :

- *Ne pas excéder 25% de jeunes de 26 à 30 ans,*
- *Au minimum 60% de jeunes exerçant une activité salariée - en alternance - en stage ou en recherche d'emploi,*
- *Ne pas excéder 25% de la population de jeunes immatriculés au régime de la Sécurité Sociale étudiante ,*
- *Ne pas excéder 10% de jeunes relevant d'une convention de financement.*



« Au Phare, on vit en collectivité, comme ça, je ne suis pas seul et je vois d'autres personnes »

Warda (Résidente)

L'équipe du foyer tient à un équilibre des sexes, âges et catégories socio-professionnelles.

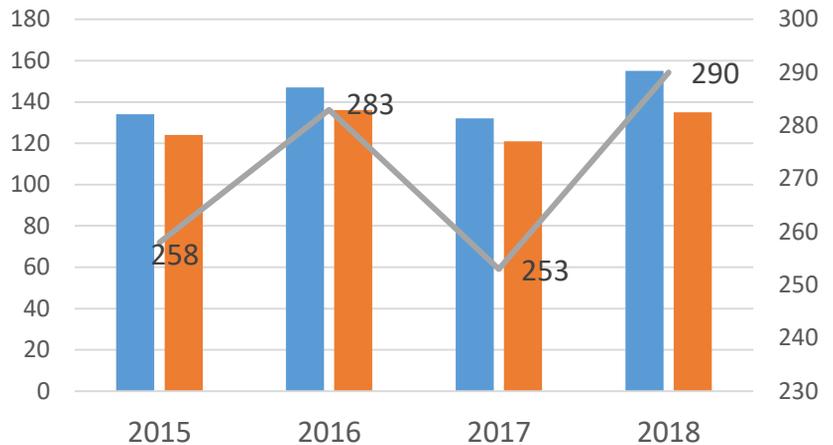
Une attention particulière est apportée aux jeunes relevant du champ du handicap.

Les problématiques sociales peuvent toutes être accueillies mais il faut éviter toute surreprésentation d'une ou plusieurs d'entre-elles dans la population.

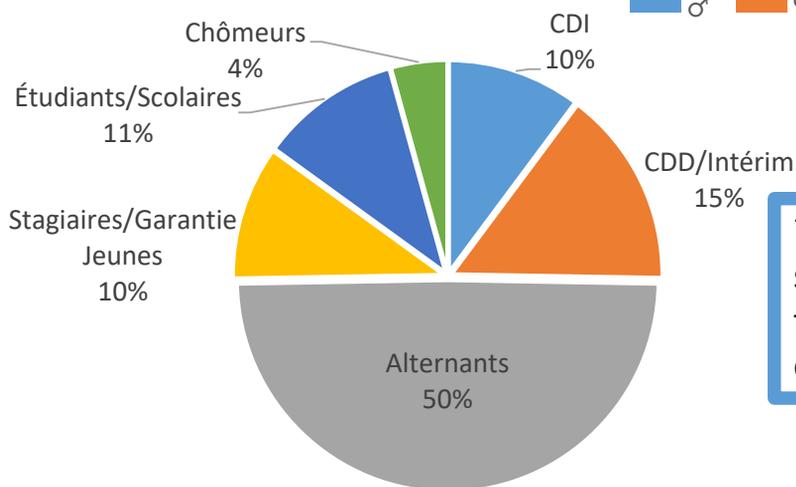
La politique d'accueil est fondée sur le brassage social tout en garantissant une priorité d'accès aux jeunes qui disposent de faibles ressources et rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement.



Nombre et sexe des résidents

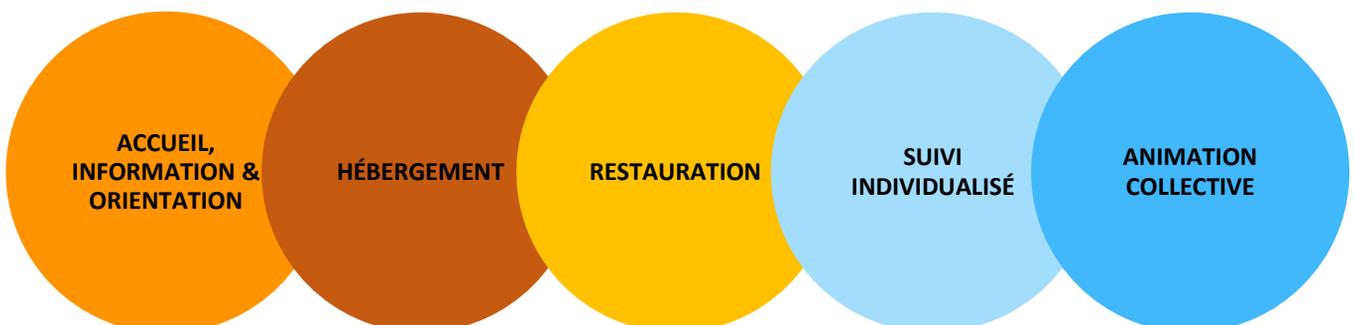


Les hommes sont en tête de la fréquentation depuis quelques années alors que le foyer était, à l'origine, exclusivement féminin.



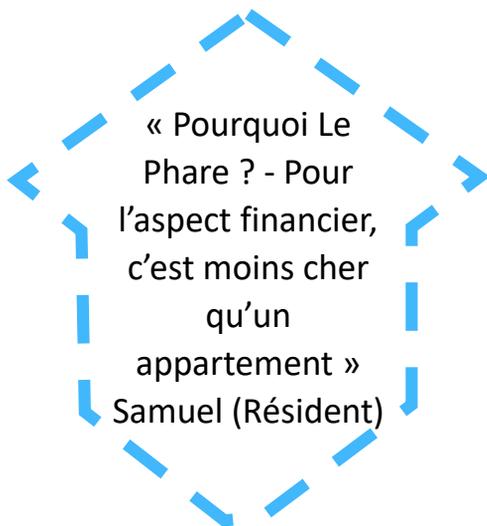
75% des jeunes accueillis sont en situation d'emploi tout type de contrat confondus.

Le Phare s'engage à proposer des services et des activités ouvertes à tous ces publics en respectant les principes d'égalité. Ainsi, l'hébergement, la restauration, et l'animation constituent des outils d'accompagnement et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle, d'ouverture aux autres, accessibles à tout jeune en accord avec son projet.



- En amont, les demandes sont triées en fonction des critères FJT (âge, situation professionnelle). Tous les salariés de l'équipe pédagogique sont capables de faire cette première étape d'information.
- Différents médias de communication sont mobilisés : Courriel ; site internet ; téléphone ; rencontres physiques.
- L'inscription comporte une visite et le montage d'un dossier de pièces justificatives.
- À l'arrivée, chaque usager bénéficie d'un état des lieux d'entrée, d'un contrat de résident et doit régler une caution.
- L'intervenant(e) chargée du logement est partie intégrante de l'équipe pédagogique, un temps est consacré en réunion hebdomadaire pour présenter les entrées et évoquer les sorties.
- L'état des lieux de sortie est réalisé avec un salarié, le logement est nettoyé à chaque sortie.

Les plus du Phare...



- ▼ Un entretien de pré-accueil est organisé pour les jeunes liés à une institution extérieure.
- ▼ Une présentation des lieux et du fonctionnement est faite à l'arrivée dans l'établissement.
- ▼ Les aides au logement et au dépôt de garantie sont proposées en fonction de la situation de chaque résident.
- ▼ Les jeunes sont impliqués dans les démarches d'aide les concernant.
- ▼ Les jeunes sont orientés en chambre, en studio ou en appartement extérieur en fonction de l'évolution de leurs situations personnelles et professionnelles.
- ▼ Une estimation des droits est appliquée à la facturation en amont de la réponse définitive si et seulement si toutes les pièces du dossier sont fournies et que la situation du jeune le permet.



- Le service à table est ouvert aux résidents et aux adhérents groupes comme individuels.
- Les repas sont livrés en liaison froide, leur composition est diversifiée pour laisser le choix autant que faire se peut.
- Il n'y a pas de restauration les week-end et jours fériés mais chaque logement est équipé d'une kitchenette.
- Les temps de restauration sont des moments privilégiés pour la mobilisation aux animations, la convivialité et la vie collective.
- Les changements de comportements peuvent être des signes d'alertes susceptibles d'être transmis à l'équipe éducative.
- Des repas à thèmes permettent d'améliorer l'ordinaire de jeunes particulièrement précaires.
- Un effort est fait dans la composition des menus pour respecter les équilibres alimentaires.



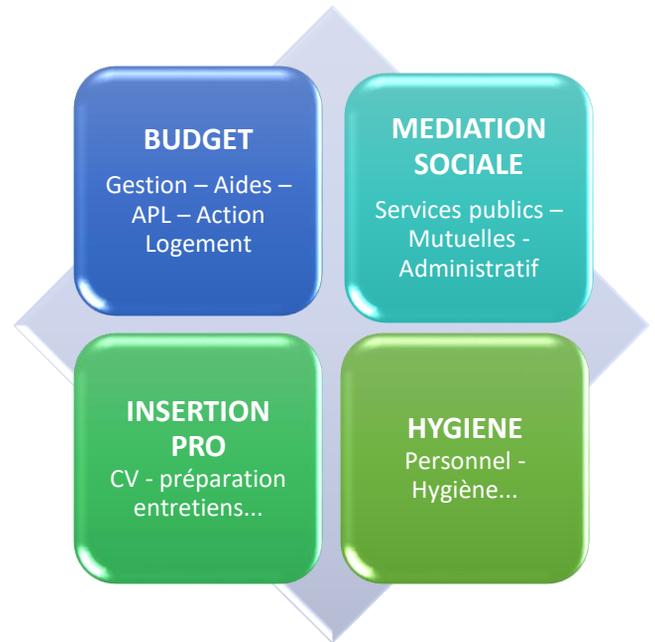
Petits déjeuners	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi 6h00 – 8h30, le samedi 6h00 – 12h00 en autonomie.• Ouvert à tous résidents ; passagers ; groupes.
Déjeuners	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi 12h00 – 13h00.• À l'unité, Forfait 5 repas et forfait demi-pension.
Dîners	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi 19h00 – 20h00.• À l'unité, Forfait 5 repas et forfait demi-pension.
Repas sur demande	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi midi et soir.• Pique-nique à emporter : Pour se restaurer sur son lieu de travail à la pause médiane.• Plateaux repas : Pour se restaurer en dehors des heures d'ouverture du restaurant.
Restauration de groupe sur les weekends	<ul style="list-style-type: none">• Petits déjeuners en autonomie les dimanches.• Déjeuners et dîners pour les groupes de plus de 10 personnes, les salariés sont mobilisés pour ces services en privilégiant le volontariat.

Les plus du Phare...

- ▼ Le service à table permet une bonne prise en compte et une adaptation aux régimes et aux préférences alimentaires.
- ▼ Ceux qui ne sont pas disponibles aux heures d'ouverture du restaurant peuvent commander un plateau repas.
- ▼ Des pique-niques sont proposés pour ceux qui en auraient besoin sur leurs lieux de travail ou d'études.
- ▼ Les petits déjeuners peuvent être ouverts à toute heure de la nuit pour s'adapter aux résidents aux horaires très matinaux.
- ▼ Les horaires du petit déjeuner du samedi sont étendus, certains en profitent pour se reposer plus que les autres jours.



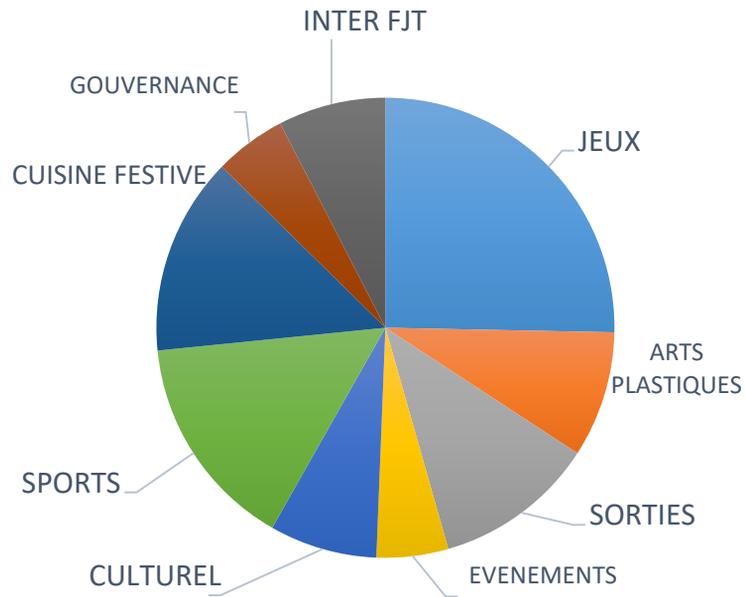
- Notre FJT propose un accompagnement et un conseil tout au long du parcours résidentiel des jeunes.
- L'équipe est pluridisciplinaire et par ce fait peut couvrir des secteurs d'interventions variés mais doit connaître ses limites.
- Un salarié référent est qualifié du secteur d'expertise de l'Économie Sociale et Familiale.
- Des outils de diagnostics avec des critères quantifiables par thématiques d'accompagnement sont développés.
- Du temps est consacré à la médiation sociale qui permet de limiter le non-recours aux droits des résidents.
- Les jeunes sont orientés vers des partenaires compétents du territoire selon leurs besoins.
- La TISF peut intervenir en complément auprès des jeunes bénéficiant d'un suivi social extérieur.
- Des services extérieurs, supports à l'accompagnement sont disponibles sur site.



Les plus du Phare...

- ▼ Des critères d'alerte sont recueillis en entretien d'accueil et par la veille sociale de chacun. Cela peut initier un suivi sur une ou plusieurs thématiques.
- ▼ Les jeunes peuvent solliciter une aide et prendre un rendez-vous rapidement en interne, ne serait-ce que pour un premier bilan.
- ▼ On ne juge pas qu'un résultat mais aussi une évolution, une progression, des efforts ou l'inverse.
- ▼ Un temps est réservé en réunion d'équipe hebdomadaire pour évoquer l'évolution individuelle des jeunes bénéficiant d'un accompagnement.
- ▼ Le(s) professionnel(s) qui intervien(en)t sont proposés aux jeunes en fonction de ses horaires et de ses affinités.

- Le salarié référent est diplômé du champ de l'animation.
- Le CVS est animé par l'animatrice.
- Deux occurrences d'animations par semaine permet une bonne mobilisation compte tenu de notre capacité d'accueil.
- Les sorties « consuméristes » sont limitées à 1 par mois.
- Un projet (cycle d'animations) est proposé chaque année. Les propositions d'animations sont variées dans leurs thèmes.
- Les évènements qui rythment l'année donnent lieu à de grandes animations ritualisées.
- Les propositions existantes sur le territoire sont utilisées en support d'animation.
- La communication auprès des résidents passe par différents supports et médias.



Les plus du Phare...

- ▼ Adapter les animations aux particularités individuelles au sein des groupes.
- ▼ Prendre en compte les difficultés sans les gommer mais en les dépassant.
- ▼ Mise en avant de la co-animation pour mieux répondre aux envies des jeunes, pour les impliquer dans la proposition, la préparation et pendant les temps en eux-mêmes.
- ▼ Accepter tout résident dans les animations, permettre la mixité pour nourrir l'épanouissement de chacun.
- ▼ Les initiatives et demandes des résidents sont systématiquement étudiées par l'animation, par l'équipe pédagogique ou par la direction.
- ▼ Si les animations sont payantes, la participation financière des jeunes est calculée en fonction de leurs revenus.

« On a beaucoup d'animations et elles ne sont pas cher alors tous ceux qui veulent peuvent participer »
Regina (Résidente)



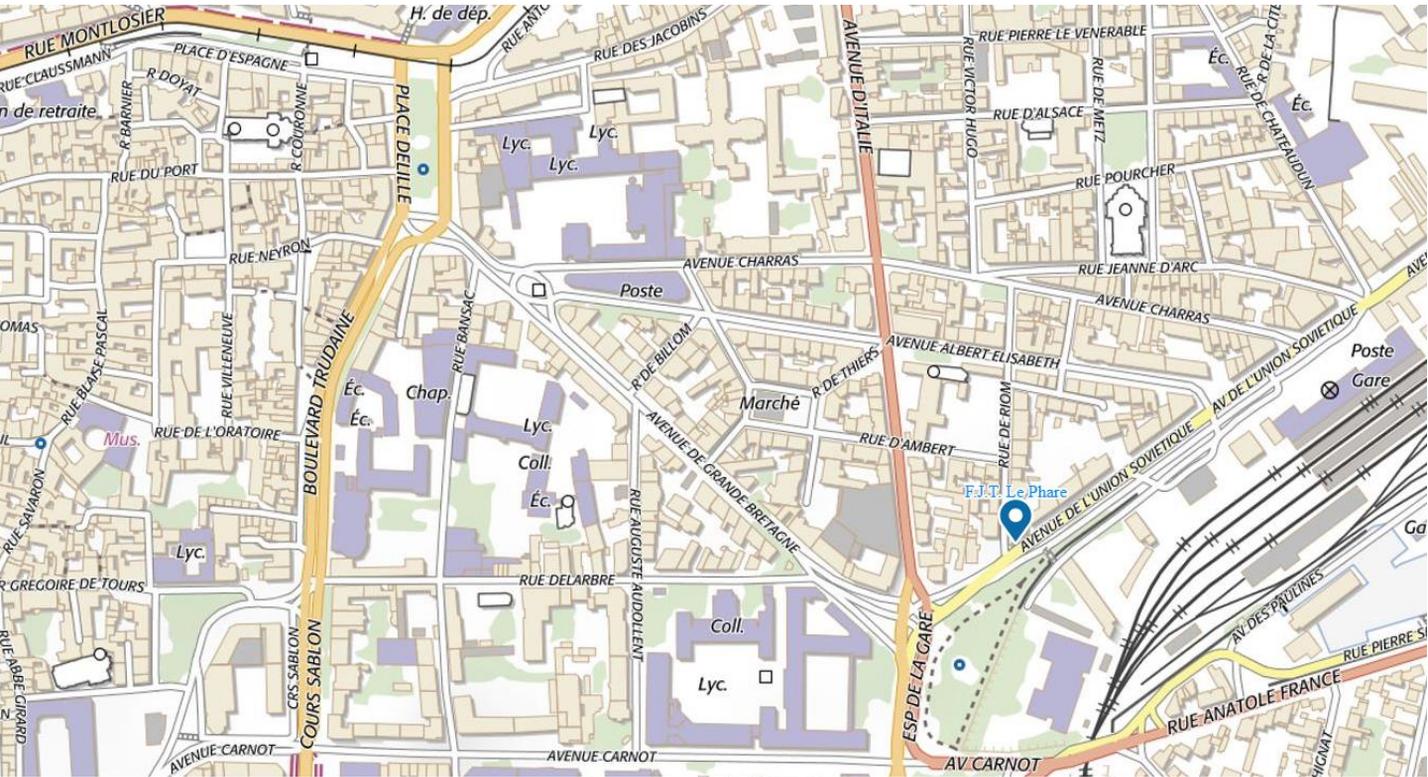
- Sous sa forme actuelle, nous avons mis en place un Conseil de la Vie Sociale (CVS) depuis 2011. C'est l'organe d'expression des usagers, qui est élu au début de chaque année scolaire. Chaque site est représenté en son sein et le Président est un résident élu.
- Les résidents sont encouragés à faire entendre leur parole et à participer au fonctionnement de leur lieu de vie et à s'exprimer sur tout ce qui concerne le foyer.
- Des réunions sont organisées régulièrement (une par trimestre) et des procès-verbaux sont rédigés, signés par le président et la directrice, ils sont remis à chaque membre et affichés dans l'établissement.



« Le CVS a proposé un questionnaire pour savoir quelles soirées à thème nous intéressaient »
Anthony (Résident)

NOTRE ORGANISATION





Horaires

- Une présence humaine est assurée dans nos locaux du dimanche 20h au samedi 12h30.



Sécurité

- L'équipe pédagogique assure l'accueil de 9h à 22h et est relayée à partir de 22h par des surveillants de nuit.



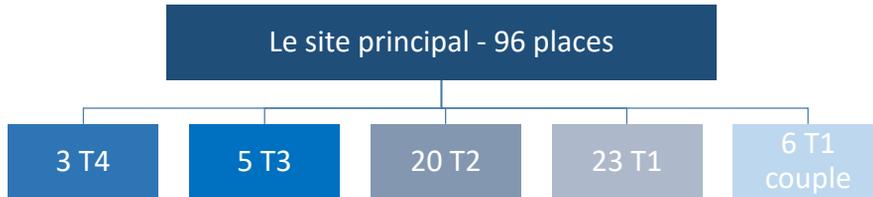
Transports

- À proximité directe de la Gare SNCF, notre quartier est irrigué par les lignes B, C, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 13, 28, 35, 36 des transports en communs qui permettent de rejoindre facilement chaque quartier de l'agglomération.



Commodités

- Tous les services et commerces usuels (poste, pharmacie, magasins, restaurants, banques...) sont présents dans un rayon de 300 mètres du foyer.



La diversité de nos logements permet à nos résidents un parcours résidentiel de la chambre individuelle vers l'appartement autonome. Tous les hébergements bénéficient d'un espace privé, d'une kitchenette, d'une salle de bain et sont éligibles à la fibre.

➤ Colocation

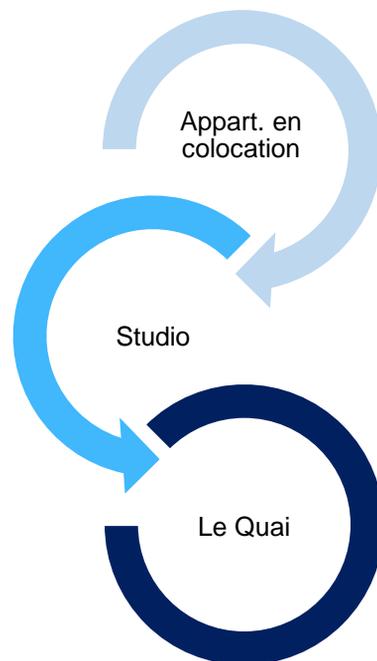
La plupart de nos logements sont composés de chambres individuelles dans des appartements partagés. Certains disposent d'un salon et d'un balcon.

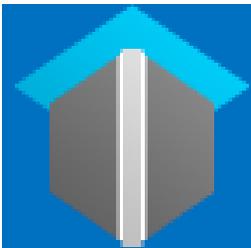
➤ Studios

Quelques studios sont réservés en priorité aux résidents travaillant en horaires décalés et/ou plus anciens dans l'établissement.

➤ Studios couples

Nous pouvons accueillir les couples dans 6 appartements dotés de lits doubles et équipés comme les autres logements.





Outre la salle du restaurant d'une capacité de 60 personnes, plusieurs salles à destination des résidents sont disponibles au sein de la structure.



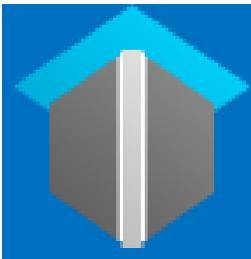
Sur demande à l'accueil

- Salle multimédia
- Salle d'activité
- Salle musculation/billard



Ouverture 24/7

- Salle télé
- Cafétéria
- Laverie
- Parking sous-terrain



En lien avec l'Ophis, acteur du logement social, Le Phare assume la gestion de 12 appartements en semi-autonomie, au sein de la Résidence « Le Quai », dans un bâtiment jouxtant le foyer.



Ces appartements toujours rattachés au foyer, permettent aux jeunes de prendre à leurs charges, en douceur, les responsabilités incombant à tous les locataires.

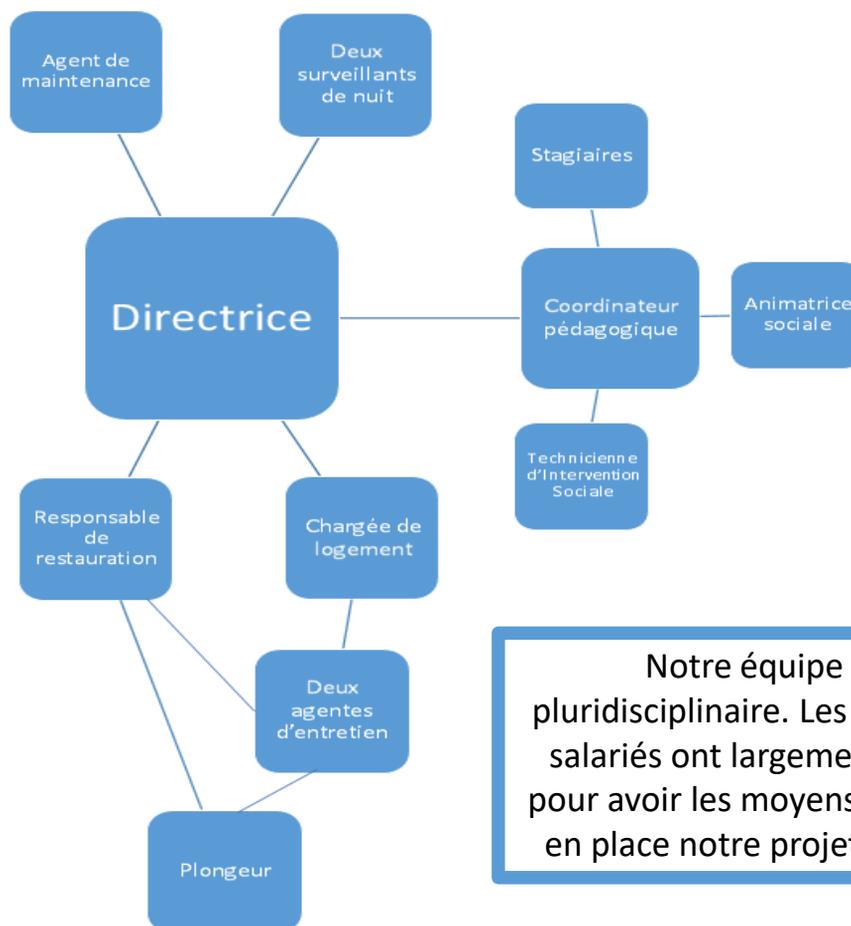
Cette étape peut être une des dernières d'un parcours résidentiel, souvent commencé plusieurs mois auparavant, vers le logement autonome.



Salle « La goélette »

Au rez-de chaussée, nous proposons la mise à disposition d'une salle d'activité de 90 m² d'une capacité de 94 personnes équipée d'une cuisine de remise en température.

Le président de l'association est l'employeur. La directrice est en charge de la gestion des ressources humaines.

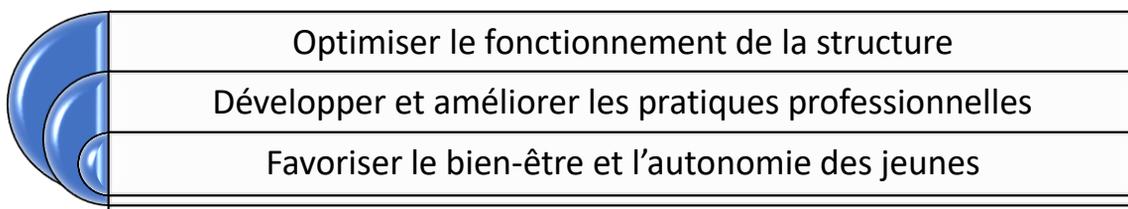


L'équipe est de taille modeste et les salariés se partagent entre un pôle technique (3.20 ETP) et un pôle socio-éducatif (6.30 ETP). La polyvalence est encouragée mais elle est surtout nécessaire pour la bonne continuité des services.

L'accueil d'alternants et de stagiaires, la proposition aux salariés de formations nous positionne comme une structure permettant la montée en compétences des professionnels de notre établissement et de notre secteur d'activité.



- Les évaluations internes et externes ont constitué un investissement humain et financier important pour notre structure mais ont permis une véritable dynamique partagée. Chacun a pu y participer, l'équipe, les Administrateurs, les jeunes et nos partenaires. Le travail que nous faisons au quotidien a été valorisé et des axes d'amélioration ont été fixés, permettant d'avoir une ligne de conduite et une feuille de route à moyen terme et de nous conforter dans le sens de l'action que nous menons.
- L'évaluation interne réalisée entre 2011 et 2014 a permis de faire évoluer de manière conséquente les pratiques et l'organisation des services selon trois axes :



- L'évaluation externe réalisée en 2017 propose un plan d'actions d'amélioration de la qualité sur 5 ans autour de quatre domaines :



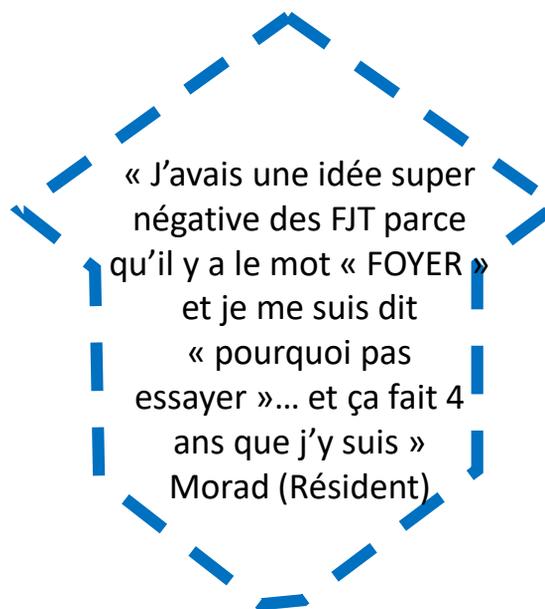
Pour passer à l'action, nous disposons de plusieurs leviers :

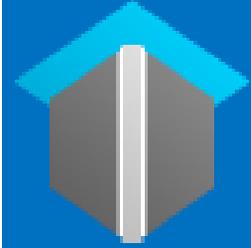
- **Humains** : les moyens humains et la prédisposition de notre équipe à s'engager dans l'action.
- **Organisationnels** : les temps dédiés pour mettre en place l'action.
- **Matériels** : les moyens dédiés.

« La Bienveillance est un des éléments concourant au bien-être et à la qualité de vie des personnes accompagnées, qui par nature sont des éléments singuliers et propres à chacun. Elle inscrit les professionnels dans un questionnement de leurs pratiques. Les modalités d'accompagnement d'une personne n'ont pas vocation à rester figées dans le temps. Elles sont au contraire amenées à s'adapter continuellement aux besoins, aux changements de contexte et d'organisation. »

Extrait du Guide de la Haute Autorité de Santé (HAS)
« Valorisez les résultats de vos évaluations »

- La veille sociale bienveillante tout comme le fait d'alerter pour éviter tout risque de danger et de maltraitance est affirmé dans chaque fiche de poste de l'équipe.
- Dans l'accompagnement, les professionnels ne font pas « à la place de », ils font « avec » pour éduquer et transmettre.
- Le travail interservices est encouragé pour mobiliser la diversité des compétences de l'équipe au service des résidents, la continuité des services et permettre une bonne circulation des informations.





Dynamique partenariale

La collaboration opérationnelle

Nous nous attachons à être un acteur ressource du territoire qui sait appréhender les nouveaux besoins et y répondre. C'est pourquoi nous développons des partenariats et nous avons signé des conventions avec certains acteurs pour l'hébergement de jeunes accompagnés.

Institut des métiers

- 3 T4 (12 lits)
- Depuis 1977 (convention renégociée en 2017).

Maisons d'accueil
Altéris

- 2 studios
- Depuis 2005.

ANEF

- 1 studio depuis 2012.
- 1 studio depuis 2015.

Service
d'Accompagnement
Diversifié Altéris

- 1 studio depuis 2014.
- 1 T2 depuis 2017.

Des services dès l'accueil et pendant le séjour, en fonction des besoins :

ActionLogement 

- Aide au dépôt de garantie
- Garantie des loyers
- Aide à la mobilité
- Subvention aux alternants



Distribution de paniers repas pour les week-end en direction des jeunes en situation financière délicate.

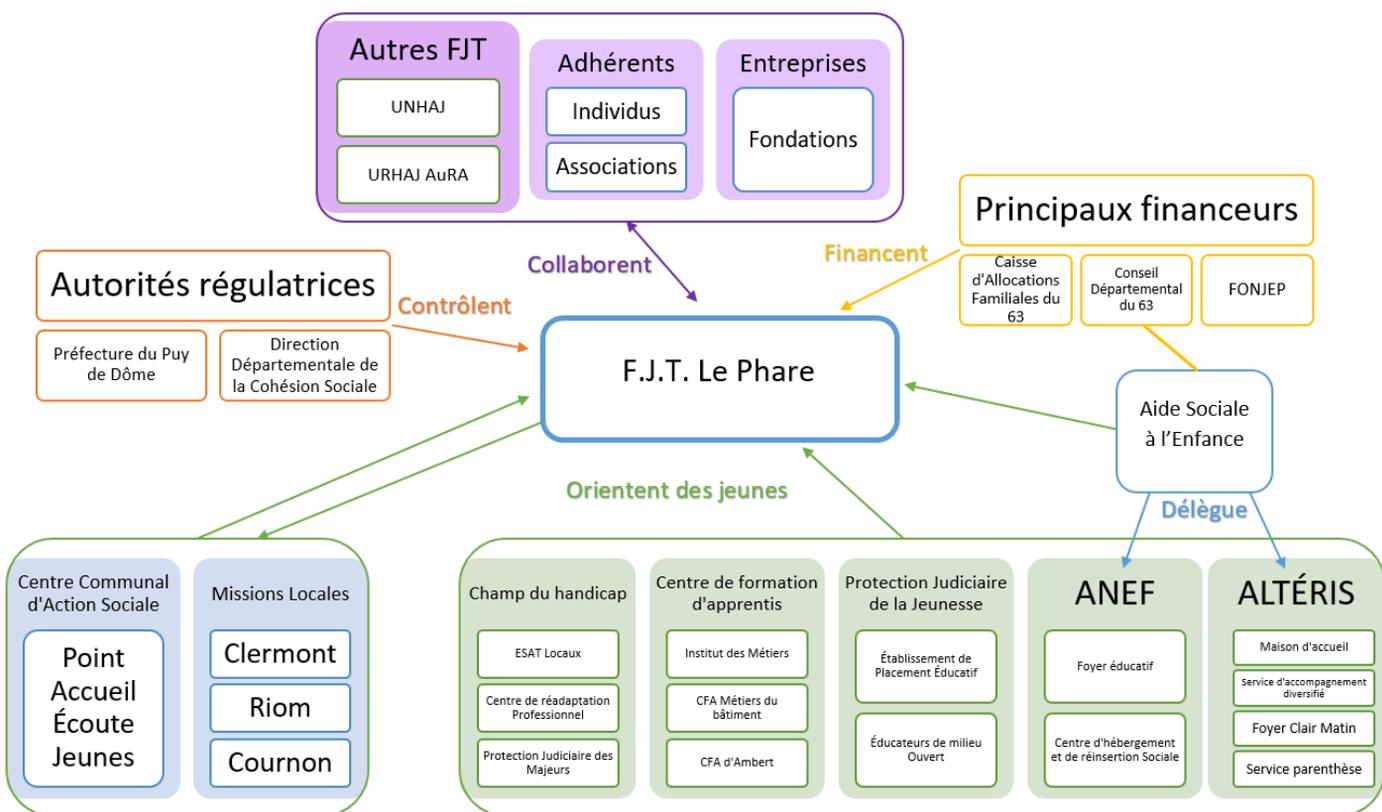


Propositions d'entrées gratuites à des événements culturels et sportifs.



Dynamique partenariale

Le réseau



Notre structure est membre de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (**UNHAJ**) et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes (**URHAJ**), dont elle partage les valeurs.



Nous travaillons étroitement avec les autres FJT 63 et de nombreuses actions communes sont réalisées. Nous avons signé, ensemble, une Charte d'engagements.



NOTRE ÉVOLUTION



Notre réflexion collective ouvre bien des possibles comme :

- Développer des services pour répondre aux besoins des publics.
- Développer des partenariats sur le territoire dans des domaines variés.
- Développer l'offre de restauration en lien avec l'hébergement et la mise à disposition de salle aux adhérents.

Nouveaux Publics

- Apprentis de moins de 16 ans
- Sortants ou plus de 30 ans
- Étudiants

Bénéficiaires

- Instituts de formation
- Voisins individuels et institutions
- Entreprise
- Écoles

Instruments

- Outils de bilans
- Projets individualisés
- Permanences / Référents
- Annuaire
- Services extérieurs

Thématiques

- Offre culturelle
- Socio-professionnel
- Mobilité
- Santé
- Sports
- Budget

L'équipe veillera à mettre en place de la manière la plus efficiente les projets issus de ses diagnostics et des choix stratégiques des administrateurs.



FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS
LE PHARE
« Étape clermontoise de vos projets »

Siège Social :
7, Avenue de l'Union Soviétique
63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 92 46 40
fjtlephare.fr

